

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille vingt, le lundi vingt-deux juin à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni en visioconférence à la salle Polyvalente de Vitry-en-Artois, la salle des Fêtes d'Écourt-Saint-Quentin et la salle des Fêtes d'Arleux-en-Gohelle, conformément à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 juin 2020, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Jean-Pierre LESTOCARD, M. Bernard GAUDEFROY, M. Hervé NAGLIK, M. Jacques LEMOINE, Mme Murielle BONGNIART, Mme Véronique LARDIER, Mme Laurence BOULET, M. Julien LALOUX, M. Daniel MARTINE, M. Jean-Luc BOYER, Mme Agnès LAGEAT, M. Jean-Pierre HECQUET, Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, M. Alain COPLO, Mme Sylvie LEGROS, Mme Christine LIBERAL, M. Jean-Pierre MOREAU, M. Dominique BLARY, M. Thibaut SAMIER, M. Dominique BERTOUT, M. Eric CHOPIN, Mme Françoise WARLOP, Mme Isabelle VITTE, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, Mme Sylvie PONCHAUX, M. Alain YUX, Mme Corinne DELEVAQUE, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. Thomas MEURILLON, Mme Annie LEMOINE, M. Michel VOLANTI, Mme Valérie RATTE, M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, M. Denis SENECHAL, M. Michel ROUSSEAU, Mme CORINNE DUBOIS, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Patrick DOYEN, Mme Marie-Christine GUENOT, M. Xavier PLATEL, Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. Emmanuel DUEE, Mme Isabelle TOURNEL, M. Jérôme DARTOS, M. Frédéric HUMEZ, Mme Danièle DELANNOY, M. Gérard CRUTEL, M. Didier DRUBAY, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Laurent TURPIN, M. Jean-Paul PONT, M. Yves LEGROS, M. Christian THIEVET, M. Pierre GEORGET, Mme Catherine VESIEZ, M. Francis RICHARD, M. Jean-Noël ROCHE, Mme Sandrine CARPENTIER METAY, Mme Sylviane DURAK, Mme Sylvie JONIAUX, M. Louis FAVREUIL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian MERCIER (pouvoir à M. Michel VOLANTI), M. Jean-Marie HERMANT (pouvoir à M. Bernard GAUDEFROY),

Absents :

Mme Nathalie POTEAU,
Mme Annick DANIEL,

Mme Sandrine CARPENTIER METAY est désignée Secrétaire de Séance.

Point N° 1 : Visioconférence : Modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, modalités de scrutin

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités de scrutin de la séance, telles que décrites ci-avant ;

CONSTATE le caractère public de la séance par la retransmission en direct de la séance;

AUTORISE M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération

Point N° 2 : Adoption du Procès-Verbal de la séance en date du 13 décembre 2019

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 13 décembre 2019 qui s'est tenue à CORBEHEM

Point N° 3 : Compte-rendu des décisions prises au titre des délégations accordées au Président de la Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Président au titre des délégations accordées par le conseil communautaire et par les ordonnances n°2020-391 et n°2020-562, figurant en annexe,

DECIDE de ne pas modifier les délégations accordées à Monsieur le Président par les ordonnances n°2020-391 et n°2020-562 jusqu'à leur échéance.

Point N°4 : Versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19

Le Conseil Communautaire, à la majorité absolue (1 abstention : M. Christian THIEVET),

DECIDE d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents titulaires et contractuels des services communautaires qui ont été particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire lié au Covid-19,

FIXE le montant maximum de la prime à 1000 € conformément au décret 2020-570 et à 1500 € conformément au décret 2020-711 ; cette prime est versée en une seule fois sur la paie du mois de juillet 2020,

AUTORISE Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent concerné, au titre de cette prime exceptionnelle, dans le respect du montant maximum.

Point N°5 : Débat d'orientation budgétaire

Le conseil communautaire,

A pris acte, à l'unanimité, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté

Point N°6 :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Jean-Pierre HECQUET, 1^{er} Vice-Président, en qualité de Président de séance pour le vote du compte administratif.

6-1 Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2019 + affectation de résultats

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

6-2-1 : Budget Général de la Communauté de Communes Osartis Marquion

Adopté à l'unanimité

6-2-2 : Budgets annexes de la Communauté de Communes Osartis Marquion

- 6-2/1 : Service Jeunesse
- 6-2/2 : Espace aqualudique « Aquatis »
- 6-2/3 : Bâtiment Relais
- 6-2/4 : Parc des Béliers
- 6-2/5 : Parc Horizon 2000
- 6-2/6 : Aéroport Civil
- 6-2/7 : Port Fluvial
- 6-2/8 : Parking
- 6-2/9 : ZAL de Baralle
- 6-2/10 : Maison de Professionnels de Santé
- 6-2/11 : Service de Soins Infirmiers à Domicile

Adoptés à l'unanimité

6-3 : Approbation des Budgets 2020

6-3-1 : Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises

Adopté à l'unanimité : taux de CFE pour l'année 2020 à **25,24 %**,

6-3-2 : Vote du taux de la fiscalité mixte (TH, TFB, TFNB)

Adopté à l'unanimité

Taux pour l'année 2020 :

- Taxe Habitation : **12,28 %**
- Taxe Foncière Bâti : **0,978 %**
- Taxe Foncière Non Bâti : **4,10 %**

6-3-3 : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Adopté à l'unanimité

Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2020, pour la zone 1 Osartis à **15,42 %** et pour la zone 2 Marquion à **14,79 %**,

6-3-4 : Vote des subventions et participations

6-3-4/1 : Subventions aux associations

Adopté à l'unanimité

- *Amicale du Personnel Osartis Marquion : 5 000 €*
- ERIM :
- *Comité paroissial de Vitry-en-Artois (ERIM) : 200 €*
- *Association des Parents d'Elèves de l'ERIM : 900 €*
- CULTURE :
- *Association Rock in Bourlon (Action Culturelle) : 2 000 €*
- *Chez Oim Fest (Action culturelle) : 1 000 €*
- *Cie On Off (Action culturelle) : 5 000 €*
- Manifestations sportives :
- *Club de canoë kayak de Biache-Saint-Vaast : 1 500 €*
- *La Roul'Patate : 750 €*
- *Club de plongée Ferretti de Vitry-en-Artois : 1 500 €*
- Développement rural et agricole :
- *Association ARCADE : 1 500 €*

6-3-4/2 : Avance trimestrielle sur la contribution du SyMEVAD

Adopté à l'unanimité

contribution d'Osartis Marquion au Syndicat pour le 1^{er} trimestre 2020 : 559 673,13 TTC

6-3-4/3 : Mission Locale en Pays d'Artois

Adopté à l'unanimité

cotisation, d'un montant de **76 428,12€**

6-3-4/4 : Artois Emploi Entreprise

Adopté à l'unanimité

cotisation, d'un montant de 15 €

6-3-4/5 : Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Artois-Douaisis

Adopté à l'unanimité

cotisation, d'un montant de 8384 €

6-3-4/6 : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Adopté à l'unanimité

cotisation, d'un montant de 5000 €

6-3-4/7 : SAGE Scarpe amont

Adopté à l'unanimité

cotisation, d'un montant de 9331,50 €

6-3-4/8 : SyMEA

Adopté à l'unanimité

cotisation, d'un montant de 39653 €

6-3-4/9 : Conseil de Développement Arras Pays d'Artois

Adopté à l'unanimité

cotisation, d'un montant de 6402,75 €

6-3-4/10 : Assemblée des Communautés de France

Adopté à l'unanimité

cotisation, d'un montant de 4456,41 €

6-3-4/11 : Initiative Grand Arras

Adopté à l'unanimité

cotisation, d'un montant de 29879,50 €

6-3-5 : Versement de subventions pour les budgets annexes au titre de l'année 2020

Adopté à l'unanimité

6-3-6 : Dotation de solidarité communautaire

Adopté à l'unanimité

versement de la dotation de solidarité communautaire à hauteur de 350 000 € pour l'année 2020

6-3-7 : Budget Principal 2020

Adopté à l'unanimité

6-3-8 : Budgets annexes 2020

6-3-8 /1 : Service Jeunesse

6-3-8 /2 : Espace aqualudique « Aquatis »

6-3-8 /3 : Bâtiment Relais

6-3-8 /4 : Parc des Béliers

6-3-8 /5 : Parc Horizon 2000

6-3-8 /6 : Aérodrome Civil

6-3-8 /7 : Port Fluvial

6-3-8 /8 : Parking

6-3-8 /9 : ZAL de Baralle

6-3-8/10 : Maison de Professionnels de santé

Adoptés à l'unanimité

6-3-9 : Décision Budgétaire Modificative n°1/2019 du Budget annexe Service de Soins Infirmiers à Domicile « SSIAD »

Adopté à l'unanimité